

Délibérations du
Conseil Municipal du 11 avril 2019

Date de la convocation : 1^{er} avril 2019

Date d'affichage : 1^{er} avril 2019

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe BONNEFOND, Maire

Présents : 12

Absents : 5

Votants :

12+4

Présents : Christophe BONNEFOND – Roland DESLIN – Françoise SOBKOWIAK – Denis GABRIELLE – Ophélie CHATON – Philippe MAILLET – Jean-Paul METIVIER – Cécile JOUBERT-VITELLIUS – Nicole CULOT – Luc FAUSSEY – Laurent CHATEAU – Alvaro DE CARVALHO

Absents excusés : Marie Thérèse HUGOT-GONZALEZ – Marie-Claude AUGÉ – Angélique LUPI – Maryline CHAMEROY – Stéphane BONFILLOU

Pouvoir : Marie Thérèse HUGOT- GONZALEZ à Philippe MAILLET
 Marie-Claude AUGÉ à Alvaro DE CARVALHO
 Angélique LUPI à Jean-Paul METIVIER
 Maryline CHAMEROY à Denis GABRIELLE

Secrétaire de séance : Ophélie CHATON

Objet de la délibération : NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION SALLES DES FÊTES DES JOINCHERES - DE MONTALLERY - DE LA VENOISIENNE

Les tarifs de location de la salle la Venoisienne devant être votés, Monsieur le Maire propose de prendre une délibération regroupant les tarifs des trois salles.

Il propose aux membres du Conseil Municipal les tarifs suivants:

Pour la Salle des Joinchères

Personnes domiciliées sur la commune de Venoy :

- le week-end	350 €
- 1 journée	250 €

Personnes non domiciliées sur la commune de Venoy :

- le week-end	800 €
---------------	-------

- 1 journée	450 €
- 1 demi-journée avec soirée	350 €
- 1 demi-journée	300 €

Sous réserve de disponibilité de la salle : non prioritaire

Pour tout le monde (commune et hors commune) :

- location petite salle 100 €

Pour les locations à but lucratif :**Entreprises domiciliées sur la commune de Venoy :**

- Location week-end 500 €
- 1 journée 400 €

Entreprises non domiciliées sur la commune de Venoy :

- Location week-end 1 000 €
- 1 journée 800 €

Forfait ménage 150 €

Forfait location vidéo 50 €

Forfait location sono 50 €

Une caution de 1 000 € est demandée à chaque personne

Pour les Salles de Montallery**Personnes domiciliées sur la commune de Venoy :**

- le week-end (1 ou 2 jours) 120 €
- en semaine (une journée) 80 €
- un vin d'honneur 60 €

Personnes non domiciliées sur la commune de Venoy :

- le week-end (1 ou 2 jours) 200 €
- en semaine (une journée) 120 €
- un vin d'honneur 80 €

Une caution de 200 € est demandée à chaque personne.

Pour les Salles de la Venoisienne**Personnes domiciliées sur la commune de Venoy :**

- le week-end (1 ou 2 jours) 140 €
- en semaine (une journée) 80 €
- un vin d'honneur 60 €

Personnes non domiciliées sur la commune de Venoy :

- le week-end (1 ou 2 jours) 280 €
- en semaine (une journée) 120 €
- un vin d'honneur 80 €

2019/074

Deux cautions de 350 € et 150 € seront demandées à chaque personne.

Les employés communaux, les employés du centre de loisirs « Les Marmousets » ainsi que les pompiers de VENOY bénéficieront d'une réduction de 50% une fois par an sur le montant de la location, sur l'une des trois salles selon leur choix.

Après en avoir délibéré Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- d'adopter ces nouveaux tarifs et de les appliquer à partir du 12 avril 2019 pour les nouvelles réservations
(à l'exception des réservations antérieures à la date du Conseil Municipal)

Envoyé en préfecture le 16/04/2019
Reçu en préfecture le 17/04/2019
Affiché le
ID : 089-218904381-20190416-382019-DE

Pour copie conforme,
Le Maire,
Christophe BONNEFOND.

